

Après le décès de l'honorable Ernest Lapointe en novembre 1941, je fus appelé à le remplacer comme ministre de la Justice et je fus élu à la Chambre des Communes à une élection partielle le 9 février 1942 et réélu à quatre élections générales.

J'étais très fier d'avoir eu comme prédécesseurs sir Wilfrid Laurier et l'honorable Ernest Lapointe et je suis convaincu que vous êtes vous-même plus fier d'être le député de «QUÉBEC-EST» que vous le seriez de représenter une autre circonscription.

J'ose espérer que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales ne persistera pas dans le projet de faire disparaître ce nom historique de la liste des circonscriptions électorales de notre province et je vous souhaite bien sincèrement de réussir dans vos démarches.

Je sais que vous avez l'appui de notre ami l'honorable sénateur Dessureault, qui m'a aidé d'une façon si dévouée dans toutes mes campagnes, comme il l'avait fait pour mon prédécesseur immédiat M. Lapointe.

Veillez agréer, cher monsieur Duquet, l'assurance de mes meilleurs vœux pour votre propre carrière et me croire toujours,

Votre bien dévoué,

Louis St-Laurent.

J'ai une autre lettre, monsieur l'Orateur, de l'honorable Dessureault, que je joins au dossier et qui est à peu près dans le même sens.

Je termine donc mes observations, monsieur l'Orateur, en invoquant l'argument que les hommes illustres qui ont présidé aux destinées de Québec-Est sont des gens dont nous devons nous rappeler le nom, et je crois que rayer le nom de Québec-Est de la carte électorale constituerait, à mon sens, une injure à la mémoire de ces hommes illustres qui, pendant plus de 100 ans, ont représenté si dignement, en cette enceinte, cette circonscription de Québec-Est.

On me taxera peut-être, monsieur l'Orateur, d'avoir fait du sentimentalisme, cela a pu paraître ainsi mais, outre le sentimentalisme, il y a le devoir. Le devoir qui nous incombe de savoir se retremper dans des valeurs spirituelles qui peuvent souvent nous inspirer. Le devoir de ne pas oublier nos origines. Le devoir de conserver et d'honorer la mémoire de ceux qui, avant nous, par leurs efforts et leurs sacrifices, ont été les bâtisseurs de ce beau pays dans lequel nous vivons.

Laurier, Lapointe, St-Laurent ont été de ceux-là, et notre devoir, monsieur l'Orateur, comme mandataires du peuple, comme membres du Parlement, c'est justement de faire en sorte que se perpétue le souvenir de ces figures dominantes de notre grand Canada, et ce serait nier l'histoire que d'agir autrement.

Je termine mes remarques avec la conviction d'avoir accompli mon devoir; j'ai l'assurance d'avoir exprimé l'opinion non seulement de mes commettants mais aussi celle de tous les gens bien pensants de notre pays et de la province de Québec.

De la province de Québec en particulier, en prenant la seule attitude que je pouvais me

permettre pour rester dans l'esprit et la lettre de la devise de notre province, cette devise qui veut que nous ayons le culte du souvenir, et qu'au nom de tous, je suis heureux d'exprimer en cette enceinte: «Je me souviens».

L'hon. M. Asselin: L'honorable député de Québec-Est me permet-il de lui poser une question?

Étant donné que plusieurs paroisses de l'ancienne circonscription de Québec-Est doivent disparaître pour être incluses dans la nouvelle circonscription de Limoilou, comme le veulent les commissaires, et étant donné le panégyrique que l'honorable député a fait du très honorable Louis St-Laurent, si les commissaires n'acceptent pas de garder les noms de Québec-Est et de Limoilou, ne serait-il pas préférable de suggérer à l'honorable député que le nom de la circonscription de Limoilou soit remplacé par celui de Saint-Laurent?

M. Duquet: Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de sa suggestion. Je crois qu'elle est excellente et qu'elle pourrait très bien être soumise aux membres de la commission; au fait, je voudrais bien la voir incluse dans le rapport qui sera soumis à la commission, après le discours que je viens de prononcer.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je voudrais également poser une question à l'honorable député.

Étant donné qu'il y a déjà une circonscription qui porte le nom de Saint-Laurent, soit celle de Saint-Laurent-Saint-Georges; étant donné qu'il y a également une circonscription du nom de Laurier, et que j'ai également soumis une proposition pour changer le nom de la circonscription de Lapointe en celui de Jonquière, l'honorable député serait-il prêt à accepter le nom de Lapointe à la place du nom de Limoilou, pour sa circonscription? Cela maintiendrait le nom de Lapointe dans Québec-Est. L'honorable député serait-il prêt à accepter cette proposition plutôt que celle suggérant le nom de Saint-Laurent, étant donné qu'il y a déjà une circonscription du nom de Saint-Laurent?

M. Duquet: Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de l'honorable député de Lapointe, je crois qu'à la suite du discours que je viens de prononcer et de la lettre de M. St-Laurent, que j'ai consignée au compte rendu officiel des *Débats*, ainsi qu'avec le gros bon sens dont ils doivent nécessairement faire preuve, les commissaires comprendront que ces noms sont reliés à la circonscription de Québec-Est et non pas à celles de Limoilou, de Saint-Laurent ou de Lapointe.

D'ailleurs, je serais heureux de débarrasser l'honorable député de Lapointe du nom de sa circonscription, mais je préférerais garder